

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-53

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 20  
- votants : 20

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIERE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIERE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT

**OBJET : DELIBERATION AUTORISANT M. LE PRESIDENT A VENDRE LES LOTS 6 ET 7 DE LA CHAVANNERIE II A LA SOCIETE HELIOPROD POUR LA CONSTRUCTION D'UN METHANISEUR**

M. le Président informe l'Assemblée qu'après différents échanges de courrier, la Société HELIOPROD, représentée par M. Cotté, dont le siège social se trouve 39 avenue Georges V – 75008 Paris, et qui est la division « énergies renouvelables » du groupe FULTON, actionnaire majoritaire du Golf de Sologne, a manifesté le souhait d'acquérir les lots 6 et 7 de La Chavannerie II, respectivement d'une superficie de 9 100 m<sup>2</sup> et 9 400 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 18 500 m<sup>2</sup>.

Sur ces 18 500 m<sup>2</sup>, 4 400 m<sup>2</sup> environ se trouvent en zone non constructible (zone non aedificandi).

Le prix de cession a été fixé à 12 € le m<sup>2</sup> pour la partie constructible et à 2 € le m<sup>2</sup> pour la partie non constructible.

Concernant les modalités de paiement, l'acquéreur a demandé un règlement par tiers sur 3 ans. Il est proposé d'accorder un échelonnement sur 18 mois (3 paiements semestriels avec la garantie des actionnaires d'Hélioprod).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**AUTORISE son Président :**

- à vendre les parcelles 6 et 7, situées en zone d'activités La Chavannerie II, pour l'implantation d'un méthaniseur, au prix de 12 €/m<sup>2</sup> et à 2 €/m<sup>2</sup> en zone non constructible, selon un paiement en trois fois sur 18 mois (1 par semestre) avec la garantie des actionnaires de la Société Hélioprod,
- à signer l'acte à intervenir avec la Société Hélioprod, sa rédaction étant confiée à l'étude notariale fertésienne, les frais supportés par l'acquéreur.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-54

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 20  
- votants : 20

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIERE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIERE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT

**OBJET : DELIBERATION AUTORISANT UN TIERS A CONSTRUIRE SUR LE BIEN D'AUTRUI**

Monsieur le Président signale à l'Assemblée que dans le cadre de la vente des parcelles 6 et 7 de La Chavannerie II, la Société HELIOPROD souhaite déposer immédiatement son permis de construire pour l'implantation d'un méthaniseur.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**AUTORISE** la Société HELIOPROD à déposer un permis de construire sur les parcelles 6 et 7 en zone d'activités La Chavannerie II, ceci dans l'attente de la régularisation des opérations de cession engagées.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-55

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 17  
- votants : 17

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT

**OBJET : AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LA DEMANDE DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ARDON A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE**

Monsieur le Président expose :

En application de la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet du LOIRET a présenté, le 28 avril dernier, à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, son projet de schéma départemental.

Préalablement à l'élaboration de ce document, Monsieur le Secrétaire Général a reçu Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN le 21 février dernier.

Dans le projet de schéma, Monsieur le Préfet a conforté le périmètre de notre structure à 6 communes représentant 13 907 habitants (« Cette Communauté de Communes à l'échelle du Canton correspond à un périmètre pertinent : en effet elle recouvre presque à l'identique le bassin de vie (manque Jouy-le-Potier) et comporte un nombre d'habitants correspondant à la moyenne des Communautés de Communes ».(page 117 du schéma départemental de coopération intercommunale) A cette occasion, il a été prescrit la dissolution du Syndicat Mixte Loisirs MARCILLY et MENESTREAU et la fusion des Syndicats de l'Ardoux et du Cosson.

Par délibération du conseil municipal en date du 2 mai, prise à l'unanimité de ses membres, la commune d'ARDON a sollicité son rattachement à la Communauté d'Agglomération ORLEANS et ceci sur des considérations d'une étude qui malgré nos demandes, ne nous a pas été adressée.

Cette orientation souhaitée par la Commune d'Ardon ne serait pas bien sûr sans conséquences importantes pour le devenir de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Il est utile de faire un rappel historique sur la création de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Préalablement à la création de la communauté de communes en décembre 2006, les 6 communes du canton de La Ferté Saint-Aubin ont travaillé ensemble pendant 3 ans pour élaborer une charte de développement afin de convenir d'un véritable pacte communautaire sur des bases solides.

Aussi, cette charte de développement précisait les fondements même de ce regroupement à 6 communes, à savoir : la création ensemble de la Communauté de Communes pour « mettre en œuvre une politique cohérente d'aménagement de l'espace en vue de promouvoir la politique de développement économique du Canton et permettre la mise en place et le renforcement de services à la population à l'échelle du Canton ». Dans ce projet de territoire figurait déjà la poursuite des études en vue de la réalisation d'un complexe aquatique. Un chapitre spécial était d'ailleurs consacré à ce sujet, où l'on indiquait en préambule « le futur complexe aquatique constituera, dans un premier temps, le seul équipement construit et géré par la Communauté de communes ». En outre, pour insister sur le caractère communautaire de cet équipement, il était précisé que « la communauté étudiera la mise en place d'un système de transport public sur le canton afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à ce équipement ». C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> décembre 2006, le 1<sup>er</sup> Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin se réunissait.

Depuis lors la Communauté de communes a œuvré pour l'aménagement du territoire communautaire.

Le développement économique, source de richesse et d'emploi, s'est traduit par l'implantation de nouvelles entreprises dans les zones d'activité existantes. Une nouvelle zone d'activité économique de 5 hectares a été réalisée. En outre, une politique touristique active est menée sur l'ensemble du territoire à travers l'Office de Tourisme de La Ferté Saint-Aubin et le bureau local de Ligny-le-Ribault.

Par ailleurs, de nombreux services à la population ont été créés : création d'un service SPANC, création d'un point multimédia itinérant, création d'un RAM itinérant, mise en place d'un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées.

En matière d'équipement, indépendamment de l'aire d'accueil des gens du voyage qui a été réalisée pour répondre aux prescriptions du schéma départemental des gens du voyage, le projet structurant est incontestablement la réalisation du complexe aquatique sur lequel nous reviendrons plus longuement.

Auparavant, il est important de dire que si effectivement une grande partie des Ardonnais travaille sur l'agglomération d'Orléans, ce n'est sûrement pas suffisant comme argument pour justifier que la commune solognote qu'est Ardon veuille intégrer l'Agglo d'Orléans.

La Commune d'Ardon a des attaches réelles avec les autres communes solognotes. C'est ainsi que nombre de services sont situés au sein du canton de La Ferté Saint –Aubin dans le cadre de la Communauté de Communes.

### **1. Au niveau de la jeunesse :**

- a. Les enfants des écoles primaires utilisent le BAF de La Ferté Saint-Aubin pour l'apprentissage de la natation.
- b. La petite enfance bénéficie du Relais d'Assistantes Maternelles itinérant et éventuellement de places au sein de la Halte Garderie Parentale Les Petits Loups située à La Ferté Saint-Aubin.
- c. Les collégiens vont au collège de La Ferté Saint-Aubin et bénéficient du transport scolaire au sein de la Communauté de Communes qui est organisateur secondaire de ce service départemental.
- d. Nombre de jeunes et d'adultes Ardonnais pratiquent des activités physiques et sportives, culturelles ou autres au sein du monde associatif cantonal.

### **2. Au niveau des services à la personne :**

- a. Gestion par la Communauté de Communes du RSA.
- b. Gestion par la Communauté de Communes du portage de repas à domicile.
- c. Soutien financier de la Communauté de Communes à l'ensemble des associations sociales sur le territoire en lieu et place des collectivités (Aides et Soins à domiciles, CLIC, CILS, Missions Locales).

### **3. Au niveau des services à la population :**

- a. Gestion du SPANC ainsi que l'offre d'un service d'élimination des matières de vidanges. Il a d'ailleurs été programmé en 2012 le diagnostic des assainissements autonomes situés sur Ardon.
- b. Participation au SMIRTOM de Beaugency pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.
- c. Gestion financière des déchetteries.
- d. Création d'équipements collectifs : terrain des gens du voyage ouvert en 2009 pour répondre au schéma départemental des gens du voyage et projet de complexe aquatique prévu pour la rentrée 2013.

- e. Mise en place d'un équipement aquatique à des fins scolaires et associatives (en cours niveau APS en phase de concrétisation).

#### 4. Au niveau de la participation de la Communauté à des instances syndicales

- a. Prise en charge par la Communauté de Communes d'une partie des charges de fonctionnement du Pays Sologne Val Sud en lieu et place des communes.
- b. Versement de la cotisation au Syndicat de Rivières de l'Ardoux.

En outre, concernant la réalisation du complexe aquatique, des études techniques et financières ont été menées depuis 2008 pour définir un projet correspondant à la capacité financière de notre communauté. Ainsi lors du Conseil Communautaire du 28 avril 2011 le projet (choisi par un jury de concours et estimé pour la tranche ferme à 4,3 M € HT) du cabinet d'architecture COSTE d'HOUDAN a été validé à l'unanimité par tous les conseillers communautaires.

Il est certain que le retrait de la Commune d'Ardon de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, s'il s'avérait possible, remettrait en cause l'équilibre financier, échafaudé en commun, de l'équipement aquatique pourtant nécessaire, et au-delà celui de notre collectivité dans son ensemble.

Financièrement, le retrait de la Commune d'Ardon engendrerait une détérioration de notre coefficient d'intégration fiscale (CIF) entraînant une baisse de la dotation d'intercommunalité de 100 000 € environ par an et provoquerait une diminution annuelle de nos recettes fiscales nouvelles de 153 000 €.

Il va de soi que le cumul de ces baisses de recettes, de l'ordre de 250 000 €, remettrait en cause la réalisation de ce complexe aquatique (autofinancement actuel environ 350 000 €).

En effet, le surcoût lié à la réalisation du complexe aquatique est estimé annuellement à 450 000 € en déficit de fonctionnement et à 150 000 € en annuité d'emprunt soit au total de 550 000 €. Dans ce contexte le retrait d'ARDON aurait des conséquences financières insurmontables.

Or, ce complexe aquatique est indispensable si l'on veut que nos jeunes scolaires des 6 communes du canton continuent d'avoir la maîtrise du « savoir nager » puisque d'une part les installations nautiques fertésiennes actuelles sont soit obsolètes, soit inutilisables et que d'autre part les créneaux horaires disponibles dans les piscines publiques environnantes sont pratiquement inexistantes.

\*

\*\*\*

Ce retrait de la Commune d'Ardon, s'il était pris en compte, serait ainsi très préjudiciable à la solidarité financière au sein de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin puisque ce retrait d'une part provoquerait l'arrêt du processus de réalisation du complexe aquatique pourtant soutenu par les pouvoirs publics et d'autre part mettrait en péril l'existence même de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Ce retrait de la Commune d'Ardon, s'il était pris en compte, serait en contradiction formelle avec la **loi du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales qui préconise notamment « l'accroissement de la solidarité financière entre les Communes qui sont membres des Communautés »**.

Conséquemment, le Conseil Communautaire du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN demande à Monsieur le Préfet de ne pas accéder à la demande de la Commune d'ARDON d'être rattachée à la Communauté d'Agglomération ORLEANS VAL DE LOIRE.

Vu la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu la délibération de la Commune d'ARDON du 3 mai 2011 demandant son rattachement à l'Agglo ORLEANS VAL DE LOIRE.

Vu la lettre de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN au Maire d'ARDON en date du 13 mai 2011

Vu la lettre de Monsieur le Maire d'Ardon à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN en date du 20 mai 2011,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN

Vu le projet de schéma départemental présenté par Monsieur le Préfet du LOIRET le 27 avril 2011,

Vu l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 28 avril 2011,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire à la lecture de la délibération du 3 mai 2011 de faire connaître à Monsieur le Préfet son avis motivé sur la demande de rattachement de la Commune d'ARDON,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Landré de La Saugerie et absence des délégués d'ARDON qui ont quitté la séance préalablement à la discussion de cette question inscrite à l'ordre du jour) :*

**SOUHAITE que Monsieur le Préfet confirme la proposition qu'il a inscrite dans son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en ne donnant pas suite à la demande de rattachement à la Communauté d'Agglomération formulée par la Commune d'ARDON.**

**Le Président  
Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-56

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIERE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIERE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT

**OBJET : MOTION DE REFUS FACE A UNE EVENTUELLE FUSION DES SYNDICATS  
DE L'ARDOUX ET DU COSSON S'INSCRIVANT DANS LE CADRE  
DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Président expose :

En application de la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet du LOIRET a présenté, le 28 avril dernier, à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale nouvellement installée le 18 avril 2011, son projet de schéma départemental.

Dans ce projet, Monsieur le Préfet a fait connaître son intention, au travers du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, de fusionner le Syndicat du Cosson et le Syndicat de l'Ardoux.

Les Collectivités Locales concernées par ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ont 3 mois pour faire part de leur avis à Monsieur le Préfet qui a prévu de réunir la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 29 juillet 2011. Celle-ci doit être informée de ces avis et décider de la suite à leur donner.

Pour ce qui concerne le Syndicat du Cosson, la fusion avec le Syndicat de l'Ardoux représenterait un non-sens géographique et topographique puisque ces deux syndicats appartiennent à deux bassins versants différents : celui du Beuvron pour le premier et celui du Loiret pour le deuxième.

Pour mémoire, il faut rappeler que le Syndicat du Cosson est constitué de 5 Communes de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin (La Ferté St-Aubin, Ligny le Ribault, Marcilly en Villette, Ménestreau en Villette et Sennely) + Vannes s/Cosson et Jouy le Potier. Ainsi sont rassemblées les Communes situées de la source du Cosson à la limite du département du Loiret avec le Loir et Cher.

Depuis sa création en 1970, le Syndicat du Cosson a pris en charge l'exécution et l'entretien des travaux d'aménagement du Bassin du Cosson (article 1 des statuts). Il intervient sur l'entretien et la restauration des berges, la réalisation et l'entretien des ouvrages franchissant les cours d'eau du Bassin du Cosson. Jusqu'en 2008, ces travaux étaient réalisés en faisant appel à des entreprises extérieures après appel d'offres et demandes de subvention auprès des partenaires financiers habituels : Agence de Bassin Loire Bretagne et Conseil Général.

En 2003, un syndicat d'étude a été constitué, regroupant le Syndicat du Cosson (Loiret) et les syndicats du Bas Cosson et du Centre Cosson (Loir et Cher). Il a missionné le cabinet HYDROSCOP pour mener une étude technique, économique et financière concernant les travaux d'aménagement à réaliser sur la totalité du bassin versant du Cosson en vue de mettre au point les projets de travaux et d'entretien à effectuer pour maintenir la rivière en bon état hydrologique et écologique.

Fort de ce travail, le Syndicat du Cosson a obtenu le 18 mars 2010 un arrêté préfectoral déclarant d'Intérêt Général la quasi-totalité des travaux préconisés par cette étude.

Au cours de ce travail en commun avec les deux autres syndicats du même bassin versant du Cosson, l'intérêt d'amplifier la coopération à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Beuvron est apparu comme une évidence. C'est pourquoi, en 2008, des contacts se sont développés avec le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron et ont abouti à l'adhésion du Syndicat du Cosson (Loiret) au SEBB le 23 juillet 2009. Depuis cette décision, le SEBB regroupe tous les syndicats de rivières du bassin versant du Beuvron.

Grâce à cette adhésion, le Syndicat du Cosson (Loiret) est inscrit dans le Contrat de Bassin signé entre la Région Centre, l'Agence de Bassin Loire-Bretagne et le SEBB. Le Syndicat du Cosson (Loiret) bénéficie de ce fait de subventions qui lui échappaient jusqu'alors en plus des aides du Conseil Général du Loiret.

Le Syndicat du Cosson (Loiret) a recours au SEBB pour les travaux d'entretien de ses cours d'eau. Pour cela, le SEBB a embauché un 2ème Technicien de rivière ainsi qu'une nouvelle équipe de 3 personnes qui intervient, en régie, à un coût moindre pour le compte du Syndicat du Cosson (Loiret).

Par ailleurs, les Communes du Syndicat du Cosson (Loiret) peuvent bénéficier de l'ingénierie du SEBB en matière de lutte contre les espèces invasives, de réduction dans l'utilisation des pesticides, d'élaboration de charte de désherbage, d'interventions pédagogiques auprès des établissements scolaires et de la population, de demande de subventions pour acquérir du matériel et pour communiquer dans une logique de zéro pesticide...

Il apparaît donc clairement que des habitudes de travail en commun, de mutualisation ont été fortement ancrées dans les pratiques du Syndicat du Cosson (Loiret) à l'échelle d'un bassin versant pertinent.

La fusion avec le Syndicat de l'Ardoux viendrait en totale contradiction avec ce long processus et constituerait une complexification des procédures au lieu, comme le stipule la loi, d'apporter une simplification et un intérêt pour le Syndicat du Cosson (Loiret).

Il est normal qu'il y ait – et il y a, comme cela a été décrit ci-dessus, des réflexions sur les complémentarités et les solidarités existantes et futures entre syndicats mais il n'est ni souhaitable, ni utile tant pour les uns que pour les autres, de complexifier les structures de portage des services existants.

Conséquemment, le Conseil Communautaire du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN demande à Monsieur le Préfet de revoir sa position en matière de fusion des syndicats du Cosson et de l'Ardoux.

Vu la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu les statuts du Syndicat du Cosson

Vu les statuts du Syndicat de l'Ardoux

Vu le projet de schéma départemental présenté par Monsieur le Préfet du LOIRET le 27 avril 2011

Vu l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 28 avril 2011

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer dans les trois mois de l'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale et ceci conformément à l'article L5210-1-1.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Jean-Paul ROCHE) :***

**SE DECLARE opposé à la fusion du Syndicat du COSSON et de l'ARDOUX pour les raisons susmentionnées.**

**Le Président  
Xavier DESCHAMPS**



**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-57

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIERE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIERE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT

**OBJET : MODIFICATIONS DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME  
ET DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DE L'OTSI**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 6 avril dernier, il a été procédé au renouvellement de la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes et l'OTSI.

Après vérification, il s'avère nécessaire de corriger l'article 3 qui précise que deux agents bilingues sont présents alors qu'en réalité seul un agent est présent.

Enfin, il convient également d'annuler l'article 6 de la mise à disposition de l'agent communautaire auprès de l'OTSI. En effet, cet article prévoyait le remboursement par l'OTSI de la rémunération de l'agent à la ville de LA FERTE SAINT-AUBIN. Or, aujourd'hui l'agent est pris en charge directement par la Communauté de Communes, cet article n'a donc plus de raison d'être.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**ADOPTE** les modifications mentionnées ci-dessus à apporter aux deux conventions d'objectifs et de mise à disposition d'un agent communautaire avec l'Office de Tourisme intercommunal du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-58

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Philippe FROMENT (remplacé par M. Dominique THENAULT), M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Dominique THENAULT

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement, apporte une innovation importante en matière de communication des E.P.C.I. (Etablissements publics de coopération intercommunale). Cette innovation est reprise dans le Code Général des Collectivités Territoriales et s'impose à toute structure intercommunale.

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit : *«Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».*

Le présent rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN exercées durant l'année 2010. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du Canton et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par la collectivité sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Ce document a été élaboré par la Direction Générale de la Communauté de Communes, en coordination avec l'ensemble des agents œuvrant au développement de la structure communautaire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**PREND** acte de la présentation dudit rapport tel qu'il figure en annexe à la présente et **INVITE** son Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa communication.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-59

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Philippe FROMENT (remplacé par M. Dominique THENAULT), M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Dominique THENAULT

**OBJET : DELIBERATION AUTORISANT M. LE PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE SUR LES RAM**

Sur le rapport de Monsieur le Président,

*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**DECIDE :**

- **de passer** le temps de travail de Madame HOMASSEL de 0,50 ETP à 0,70 ETP, suite à l'accord de la CAF du LOIRE, et ceci à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, l'inscription budgétaire ayant été effectuée lors de l'adoption du BP 2011.
- d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1, joint au contrat enfance jeunesse du RAM itinérant.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-60

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Philippe FROMENT (remplacé par M. Dominique THENAULT), M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Dominique THENAULT

**OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON  
DE LA FERTE SAINT-AUBIN AUX CONTRATS D'ASSURANCE GROUPES  
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale institue à la charge des Collectivités Territoriales employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident du travail et décès.

Cette même loi, en son article 26, autorise les Centres de Gestion à souscrire, pour le compte des Collectivités et Etablissements Publics du Département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des obligations citées au paragraphe précédent.

En 2010, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a souscrit un contrat d'assurance groupe, pour les agents CNRACL et/ou pour les agents IRCANTEC. Ce contrat permet l'adhésion par bon de commande à tout moment.

C'est pourquoi il convient que le Conseil Communautaire se détermine sur l'adhésion au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion, à compter du 1er Janvier 2011, pour une durée de 5ans.

En conséquence,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application du 5ème alinéa de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités Locales et Etablissements Territoriaux,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code des Assurances,

*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- **DE DEMANDER** au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, pour une durée de 5 ans à compter du 1er Janvier 2011, concernant :

Catégories d'agents	Risques	options
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 4	Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie, longue durée Congé de maternité, d'adoption, de paternité Décès Accident de service et de trajet, maladie professionnelle	Franchise de 15 jours <input checked="" type="checkbox"/> 4.64%
		Franchise de 30 jours <input type="checkbox"/> 4.38%
Agents affiliés à l'IRCANTEC Nb d'agents : 1	Congés de maladie ordinaire Congé de grave maladie Accidents de service de trajet (de travail, non titulaire, et maladie professionnelle Maternité, adoption	Franchise de 10 jours <input checked="" type="checkbox"/> 1.45%
		Franchise de 30 jours cumulés (sur les 365 jours précédents) <input type="checkbox"/> 1.45%

- **D'AUTORISER** son Président à signer la convention passée avec le Centre de Gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-61

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Philippe FROMENT (remplacé par M. Dominique THENAULT), M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Dominique THENAULT

**OBJET : ADHESION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE SAINT-AUBIN  
AUX CONTRATS D'ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale institue à la charge des Collectivités Territoriales employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident du travail et décès.

Cette même loi, en son article 26, autorise les Centres de Gestion à souscrire, pour le compte des Collectivités et Etablissements Publics du Département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des obligations citées au paragraphe précédent.

En 2010, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a souscrit un contrat d'assurance groupe, pour les agents CNRACL et/ou pour les agents IRCANTEC. Ce contrat permet l'adhésion par bon de commande à tout moment.

C'est pourquoi il convient que le Conseil Communautaire se détermine sur l'adhésion au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion, à compter du 1er Janvier 2011, pour une durée de 5ans.

En conséquence,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application du 5ème alinéa de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités Locales et Etablissements Territoriaux,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code des Assurances,

*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- **DE DEMANDER** au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, pour une durée de 5 ans à compter du 1er Janvier 2011, concernant :

Catégories d'agents	Risques	options
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 1	Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie, longue durée Congé de maternité, d'adoption, de paternité Décès Accident de service et de trajet, maladie professionnelle	Franchise de 15 jours <input checked="" type="checkbox"/> 4.64%
		Franchise de 30 jours <input type="checkbox"/> 4.38%

- **D'AUTORISER** son Président à signer la convention passée avec le Centre de Gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-62

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Philippe FROMENT (remplacé par M. Dominique THENAULT), M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Dominique THENAULT

**OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UNSS  
DU COLLEGE DU PRE DES ROIS DE LA FERTE SAINT-AUBIN**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre des compétitions UNSS, l'équipe d'Ultimate et l'équipe de tennis du collège se sont qualifiées pour la Coupe de France. Ainsi la coupe de France de tennis s'est déroulée du 25 au 27 mai à VAIRES SUR MARNE et celle d'Ultimate du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin à SPAY.

Pour faire face aux importantes dépenses occasionnées par ces manifestations (2 190 € environ), il est demandé à la Communauté de Communes une subvention exceptionnelle pour ces jeunes.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**DECIDE D'APPORTER**, comme tous les ans, un soutien financier au dynamisme de l'association sportive du collège en participant aux frais de ces compétitions à hauteur de 600 €, en plus de la subvention annuelle.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**



**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-63

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIERE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Philippe FROMENT (remplacé par M. Dominique THENAULT), M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIERE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Dominique THENAULT

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU SPANC**

Sur le rapport de M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie,

Vu le résultat constaté de l'exercice 2011 en déficit d'exploitation de la somme de 101,09 €,

*Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,*

**DECIDE d'affecter** l'ensemble de ce déficit en dépense de fonctionnement au compte 002.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-64

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Philippe FROMENT (remplacé par M. Dominique THENAULT), M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Dominique THENAULT

**OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU SPANC**

Sur le rapport de Monsieur Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie,

Vu le budget primitif adopté le 16 décembre 2010,

*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOpte** le budget supplémentaire du SPANC qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

- section d'exploitation : 375,95 €  
- section d'investissement : 10 735,92 €

Les éléments détaillés sont repris au document qui figure en annexe à la présente délibération.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-65

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Philippe FROMENT (remplacé par M. Dominique THENAULT), M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Dominique THENAULT

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL 2011**

Sur le rapport de M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission des Finances,

*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**DECIDE** de procéder aux écritures modificatives, telles que reprises au document annexé à la présente délibération, qui intéressent à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-66

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Philippe FROMENT (remplacé par M. Dominique THENAULT), M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Dominique THENAULT

**OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE « MISSION DE COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE AQUATIQUE »**

Monsieur le Président informe l'Assemblée de l'appel à candidatures et de l'examen des offres, au titre du présent marché, par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 juin dernier.

Cinq Sociétés ont répondu à cette consultation.

La Commission d'Appel d'Offres propose l'attribution du marché de prestation intellectuelle « Mission de coordination SPS pour les travaux de réhabilitation et d'extension du complexe aquatique » à la Société QUALICONSULT, pour un montant de 7 068,00 € HT, soit 8 453,32 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** son Président à signer ledit marché à intervenir avec la Société QUALICONSULT pour un montant de 8 453,32 € TTC, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dernier, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**

**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN**  
**- LOIRET -**

n° 11-67

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 JUIN 2011**

Date de convocation :  
07/06/2011

Date d'affichage :  
23/06/2011

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 18  
- votants : 18

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

**Présents** : M. Jean-Paul ROCHE, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Michel SINTES, Mme Sylvie BRETON, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Marc FORTON, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Philippe FROMENT (remplacé par M. Dominique THENAULT), M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY (remplacée par Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE), M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX), M. Pierre HENRY (remplacé par M. Marc FORTON)

**Secrétaire de séance** : M. Dominique THENAULT

**OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE « MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE AQUATIQUE »**

Monsieur le Président informe l'Assemblée de l'appel à candidatures et de l'examen des offres, au titre du présent marché, par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 juin dernier.

Trois Sociétés ont répondu à cette consultation.

La Commission d'Appel d'Offres propose l'attribution du marché de prestation intellectuelle « Mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation et d'extension du complexe aquatique » à la Société BUREAU VERITAS, pour un montant de 47 650,00 € HT, soit 56989,40 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** son Président à signer ledit marché à intervenir avec la Société BUREAU VERITAS pour un montant de 56 989,40 € TTC, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dernier, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres.

**Le Président**  
**Xavier DESCHAMPS**